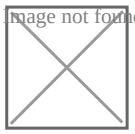

Décès de mon père

Par **Moogly24**, le **04/02/2021** à **03:54**

Bonjour,

mon père est décédé le 1 février il était marié depuis 1972. Avec sa femme qui a 2 enfants d'un premier mariage ils ont acquis une maison qui est depuis longtemps finie de payer. Mon frère et moi ne sommes au courant de rien, nous savons simplement qu'il y a 10 ans mon père avait pris une assurance vie pour mon frère et une pour moi dont l'apport initial était de 15000 euros pour chacun. Nous ne connaissons pas le nom du notaire de mon père et personne ne nous dit rien. Les échanges avec les enfants de notre belle-mère sont difficiles. Que devons nous faire pour? Nous aimerions connaître ce qu'il faut faire pour au moins récupérer l'assurance vie que mon père avait contracté pour nous et savoir pour la maison qu'elles ont été les dispositions prises à l'égard de ma belle mère et si il faut que nous prenions un notaire nous mêmes. Merci pour votre reponse

Par **youris**, le **04/02/2021** à **10:11**

bonjour,

la société d'assurance vie informée du décès de votre père devrait contacter les bénéficiaires des assurances-vies souscrites par votre père.

voir ce lien : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15269

vous êtes héritiers réservataires de votre père, si votre père et son épouse étaient propriétaires de cette maison, le recour à un notaire est nécessaire pour la mutation immobilière.

les enfants d'un premier lit de son épouse ne sont pas héritiers de votre père, sauf dispositions particulières prises par votre père.

vous devez demander à sa veuve et à ses enfants quel est le notaire en charge de la succession, en l'absence de réponse, vous faîtes ces demandes par courrier recommandé avec A.R.

Salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés